

0 1 2 3m

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d 'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans.
Une différence maximale de 5 % par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible.
Les retombées, soffites, faux plafond, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique.
Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, R, CUI et évier, sont représentées pour illustrer l 'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l 'implantation ultérieure de ces équipements, dont l 'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif.
Les seuils de menuiseries sont conforment à la réglementation.
** Proposition d'implantation d'une douche accessible.*

S

LEGENDE

V.R.	Volet roulant
G.C.	Garde-corps
O.F.	Fenêtre ouvrant à la française
P.F.	Porte fenêtre
P.L.	Placard
Fx	Fixe
HSP	Hauteur sous plafond
EP	Descente d'eaux pluviales

Plaques de cuisson · Réfrigérateur · Lave-vaisselle · Lave-linge · Soffite · Tableau électrique · Sèche-serviette

PROVISOIRE

GROUPE arc

ARC PROMOTION ILE-DE-FRANCE

D'UN MUR A L'AUTRE

RUE CANDALE - MEHUL

PLAN DE VENTE

S



BÂTIMENT		ECHELLE
A	PANTIN (93)	1:50
TYPE		TYPOLOGIE
2 pièces		T2
APPT.	NIVEAU	N°LOT
A34	R+3	
DATE : 26/10/2026	INDICE :	5

PIECE	SURFACE
CH	12.57 m²
ENTRÉE	6.65 m²
SDB	5.12 m²
SEJOUR - CUISINE	32.62 m²
1_SURFACE HABITABLE	**56.96 m²**
BALCON	4.50 m²
2_SURFACE EXTERIEURE	**4.50 m²**
A34	**61.46 m²**